

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRE G) DESILETS & FRÈRE

Feuilleton du JOURNAL.

AVOCATS

ET

PAYSANS.

—Je suis franc.

—J'ai une prière à vous adresser, reprit Hilaire avec embarras ; je sais que ma mère...

—Est servante ! Oui, servante ! voilà où tu l'as réduite.

Je souhaiterais lui dire adieu.

—C'est penser à elle un peu tard.

—Vous connaissez son adresse ?

—Oui.

—Voulez-vous me la donner ?

—Ceci est une autre affaire, et je ne te la donnerai pas sans qu'elle y consente... Sa place est douce, son maître est bon... Si elle n'a pas oublié ses sujets de chagrin, le temps les a du moins adoucis... J'avoue que j'hésite à rouvrir la blessure que tu lui as faite.

—Mais je vais partir...

—Quand ?

—Ce soir.

—Eh bien, trouve-toi ici dans une heure, je te donnerai la réponse de ta mère ; mais ne me suis pas, ne me fais pas espionner ; je m'en apercevrais et je ne m'occuperai plus de toi.

Magloire se rendit chez M. Michon.

Il trouva Françoise dans la bibliothèque, rangé en l'absence de son maître, éponsetant les sphères et les globes, nettoyant les vitrines. Françoise était rajournée, engraisée, reposée. Ses traits respiraient un calme salutaire, on sentait qu'autour d'elle l'atmosphère était douce et les cœurs généreux.

Michon, l'honnête et naïf savant, était pour elle d'une bonté, d'une sollicitude qui la ramenait à la vie de l'affection. Elle avait besoin de paroles amicales, elle, la pauvre créature si longtemps froissée et dédaignée. Son travail était peu rude ; une nourriture fortifiante avait rétabli ses forces. Quand elle acheva sa première année de service, M. Michon lui remit huit pièces d'or, en lui disant : —Voilà vos gages, Françoise.

Elle, qui croyait servir pour son pain et quelques vêtements, fut si touchée qu'elle fondit en larmes.

Les cœurs habitués aux bons procédés y sont plus sensibles que les autres.

Ainsi, maintenant Françoise avait une paisible existence, un abri sûr, et des économies qui se montaient à deux cent vingt francs.

La vieille Jeannette baissait de jour en jour, et Françoise faisait désormais la plus grande partie de la besogne.

Elle s'occupait donc de la bibliothèque de son maître quand Magloire entra.

—Ah ! voisin, dit-elle avec un sourire, monsieur sera bien fâché de manquer votre visite.

—Mais elle n'est pas pour lui, François.

—Pour qui donc ?

—Pour vous.

—Alors vous avez quelque chose à me dire ?

—Oui, Françoise.

—Est-ce un malheur que vous ayez annoncé ? demanda-t-elle en devenant fort pâle.

—Non, Françoise ; je suis seulement chargé de vous demander si vous consentez à recevoir...

—Guillaume ?

—Non, Hilaire...

—Ah ! qu'il vienne ! qu'il vienne ! s'écria Françoise... et vous me demandez si je veux le recevoir... lui, mon fils, mon enfant... Il se souvient donc de sa mère ! Il l'aime toujours ! Allez vite, mon bon Magloire, ramenez-le, dites lui que je l'attendais tous les jours... Courez ! vous ne savez donc pas qu'il y a trois ans que je ne l'ai embrassé !

Magloire sortit et rejoignit le jeune avocat.

—Viens, lui dit-il.

Il le mena chez M. Michon.

Françoise le guettait par une fenêtre du rez-dechaussée. Quand elle le vit, elle fondit en larmes ; puis, dans la crainte qu'on vint les déranger, elle l'entraîna dans sa chambre.

—Ah ! que te voilà beau ! lui dit-elle, que je t'aime pour avoir songé à ta vieille mère... Mais tu vas encore partir, à ce que m'a dit Magloire... tu plaides bien pourtant, je t'ai entendu... Est-ce que tu ne veux plus rester ?

—Non, ma mère.

—Que feras-tu ?

—Des livres.

—Cela rapporte donc de l'argent de faire des livres ?

—Pas dans les commencements, mais avec un peu de patience... J'ai fait des folies autrefois : je le reconnais, je m'en accuse ; mais je suis corrigé, et maintenant, je ne vais m'occuper que de mon travail.

—Tu feras bien, Hilaire. Et ton père, que va-t-il faire maintenant ?

—Hier, il m'a reproché amèrement de ne pas gagner d'argent, et je pars...

—Mais s'il n'en a pas à te donner ?

—Raison de plus pour que je me fasse une position.

—Je sais que Rosefeuille est vendu, dit Françoise, et je m'inquiète pour Guillaume.

—Bah ! dit Hilaire, il a su se ménager une ressource pour la fin ; il garde le mobilier, qui est magnifique, et...

—Mais sans doute il ne te laissera pas partir sans argent...

—Je crois le contraire, ma mère.

—Comment feras-tu ?

—J'ai des amis.

—Des amis ! tu emprunterais à des étrangers, toi... Oui, tu as eu des torts, mais puisque tu les reconnais, qui pourrait maintenant t'adresser un reproche, mon pauvre enfant, ce n'est pas moi, va !

—Ne me crois pas malheureuse, Hilaire ; j'ai ici une existence facile, et si vous étiez là... Je reçois de bons gages ; je fais des économies... Oui, mon enfant ! Tiens, j'ai là, dans cette petite boîte, seize pièces d'or toutes neuves... De l'or ! que veux-tu que j'en fasse ? M. Michon ne me laisse manquer de rien !... Et penser que cet or t'empêchera d'emprunter et de dire aux autres que tu manques de quelque chose... Allons, prends ! je suis si heureuse de te l'offrir !

Hilaire accepta les seize louis.

Puis il parla des préparatifs de départ, de visites indispensables, et se leva pour partir.

—Ah ! si tu voulais m'écrire, lui dit Françoise, m'écrire une seule fois... que j'aie une lettre de toi ; je la relirais tous les jours ; cela me consolerait...

—Je vous écrirai, je vous le promets...

—Et tu reviendras ?

—Je l'espère.

—Va, dit-elle, et qu'en tout lieu t'accompagne la bénédiction de ta mère.

Elle l'attira sur son cœur, l'y retint par une étreinte pleine de tendresse et de désespoir, et le regarda descendre sans avoir la force de le suivre.

Quand M. Michon rentra, il la vit encore debout, appuyant une de ses mains sur la rampe de l'escalier et de l'autre comprimant les battements de son cœur.

Hilaire acheva sa malle, rangea ses manuscrits, et tous ses préparatifs de départ étant finis, il descendit dans le salon. Guillaume s'y trouvait.

—Je prendrai le train de six heures, dit le jeune homme.

—Bien, répondit froidement le père.

Il alla à une petite armoire, prit cent francs dans le sac de toile qui contenait le prix de la vente du mobilier, et les lui remit.

—Voilà tes frais de voyage, dit-il.

Les yeux d'Hilaire avaient brillé en tendant le son métallique de l'or.

Il remercia son père, l'embrassa, et passa dans sa chambre.

Guillaume monta également dans la sienne.

Deux heures après l'on n'entendait plus aucun bruit dans la paisible maison.

Le fermier et la domestique dormaient.

Quand Guillaume se réveilla le lendemain, il était cinq heures ; il se leva pour prévenir son fils que l'heure du départ approchait.

La chambre d'Hilaire était vide.

Guillaume descendit ; sa malle n'était plus dans le corridor à la place où il l'avait vue la veille.

Un soupçon lui traversa l'esprit ; il poussa violemment la porte du salon. L'armoire était ouverte ; il vit une lettre sur la table. Elle contenait ces mots :

— Mon père, je pars, et ne reviendrai pas avant de m'être fait un avenir réalisant à la fois mes espérances et les vôtres. Des ressources insuffisantes pouvaient faire avorter mes projets ; je vous emprunte trois cents francs, que je vous renverrai le plus vite possible.

— Votre fils respectueux. "

Hilaire pensa à madame Colas, et se souvenant des paroles de la vieille femme, il lona chez elle, non pas une chambre, c'eût été trop cher, mais une mansarde, qui prêtait à la poésie toute la réalité de la mise en scène. Un lit de sanglé, deux chaises, un porte-manteau, un chandelier et une table de bois blanc, composaient tout le mobilier de ce logis, où venait se réfugier l'orgueil d'un homme aux abois.

Comme compensation, il voyait la cime des arbres du Luxembourg, et pouvait, grâce au voisinage de ce jardin, respirer quelques brises parfumées. Son premier soin fut de remettre à leur adresse les lettres qu'il apportait de Vannes ; il reçut des réponses polies, des encouragements bénévoles et des promesses de bons offices.

Il chercha ensuite ses anciens condisciples.

Quand, le lendemain de son arrivée, il entra au Café Voltaire, la première personne qu'il aperçut ce fut Alban.

—Toi ici, s'écria l'étudiant ; mais les morts après six ans sortent-ils du tombeau ?

—Ils font plus... ils en reviennent, répondit Hilaire.

—Pour tout à fait ?

—Pour tout à fait.

—Mais qu'es-tu devenu là-bas ? Ingrat ! tu ne m'as pas écrit une seule fois !

—J'ai plaidé.

—Ah ! oui, devant des cuistres, des pleutres, des crétiens ! Bien du plaisir !

—Et toi ?

—Moi, je suis toujours étudiant.

—Comment, tu étudies encore ?

—Je n'étudierai jamais ; mais je suis étudiant... c'est une position sociale... On est étudiant à Paris comme on est bachelier à Salamanque ! Je t'ai déjà expliqué mon opinion là-dessus... Mon troisième oncle veut mourir... Comme je ne pense pas tuer le mandarin, dans deux ans je bois ma dernière bouteille de champagne, je fume mon dernier *royantallas*, je danse à la *Closerie* ma valse d'adieu ; après quoi, je serai un homme fini... J'aurai trente ans, des rires, la satiété de tout ! un vrai produit de la vie parisienne !

—Quoi sont devenus nos anciens amis, Melchior, Horace, Mauvoir, Carambole ?

—Horace est mort ! Un soir, il se prit d'une sottise querelle à propos de rien, d'un X ou de plusieurs points... Il se battit, et son adversaire l'a frappé en pleine poitrine.

—Et Mauvoir ?

—Mauvoir tient les livres dans une maison de commerce.

(A continuer.)

LES TROUBLES DU NORD OUEST.

Voici un extrait de l'appréciation de l'*Etendard* :

— En admettant même, à priori, la culpabilité des rebelles, et nous admettons que certaines présomptions militent contre eux, il est de notre devoir d'examiner le degré de leur culpabilité.

Leur attitude peut n'être pas justifiable mais cependant être excusable, du moins dans une certaine mesure. Il est toujours permis, c'est quelquefois une matière d'équité, même un devoir que de plaider les circonstances atténuantes.

Enfin, il n'est pas impossible que leur cause soit beaucoup meilleure qu'elle ne nous paraît au premier abord.

On les hait peut-être pour leur origine française et leur foi catholique ; il n'est pas même impossible qu'on les ait persécutés à cause de nous ; deux raisons qui nous feraient un devoir d'honneur et de loyauté d'accepter une part de solidarité dans leur situation.

Non pas, bien entendu, celle de la déloyauté et de la trahison au drapeau, si trahison il y a eu ; mais, du moins, celle de la souffrance et de l'expiation.

Il résulte des admissions ministérielles :

1o Qu'on a laissé ces enfants du sol plusieurs années à réclamer vainement la concession légale de terres dont ils étaient en possession ;

2o Que le gouvernement aurait, par ses agents, concédé à des personnes influentes des terres appartenant à ces Métis, sans égard à leurs droits vrais ou prétendus ;

3o Qu'aucun redressement à leurs griefs ne leur était encore accordé après plusieurs années de plaintes dont on reconnaissait au moins partiellement la justice ;

4o Qu'au lieu de leur rendre justice, on mettait une garnison dans un fort de leur voisinage, comme pour leur signaler qu'on entendait les tenir en respect et leur fermer la bouche par la force des armes, lorsqu'ils réclameraient leurs droits.

Telle a été l'œuvre du fanatisme et de la morgue insolente de ces employés

publics qui, après avoir fait l'expérience de Manitoba, vont recommencer la même expérience dans l'extrême Nord-Ouest.

Et toujours, au détriment de ces pauvres Métis français catholiques !

Loin de nous, certes, la pensée de dire que ces faits justifient la rébellion ! Non !

Il n'est pas permis de se faire justice soi-même. Et de tels griefs trouvaient un remède dans les moyens constitutionnels. Mais nous osons dire qu'il n'y a pas un homme impartial et bien pensant qui nous contredirait sur ce point : il y avait là une provocation déplorable.

Et ces Métis ont bien quelque excuse d'avoir cédé à l'excitation et de s'être laissés entraîner dans la voie funeste qu'ils ont suivie.

La *Minerve* apprécie la situation dans le même sens. Elle dit :

— Pour montrer que nous ne sommes pas seuls à partager cette manière de voir nous continuons à citer le *Mail* :

— Riel a agi de façon à persuader à une partie des Métis que le "moyen le plus prompt d'obtenir justice est d'attirer l'attention du public sur leurs griefs en se portant à des actes de violence" dont le résultat est le "pillage des sacs de malle." Il est faux de dire que comme corps les Métis se sont soulevés.

C'est un peuple loyal, honnête, et tous sont généralement d'une force physique remarquable. Plusieurs d'entre eux sont riches. Les établissements du Saint-Laurent, Saint-Albert, Lac à la Biche, Ile à la Crose, Saint-Anne, Carlton, Saint-Paul, Partage à la Loche, Fort Pitt, Jasper House, ont été fondés il y a vingt ans et sont très prospères.

Le gnide et l'ami de tous ceux qui veulent coloniser, ici, ou faire toute autre transaction, c'est Mgr Grandin. Ses conseils aux Métis ont toujours été de prendre patience, et nous croyons que si quelques uns d'entre eux sont mal disposés, la majeure partie des Métis obéira aux injonctions de Mgr. Grandin plutôt qu'à Riel.

Ceci n'est point notre propre opinion, mais plutôt celle de personnes d'une haute autorité du Nord-Ouest, et cette opinion nous a été communiquée par télégraphe Le *Manitoba*, de Saint-Boniface, l'organe des Métis, et dans lequel ils ont formulé leurs griefs, dit que l'excitation est grande dans les établissements, et que loin de prendre part aux agissements de Riel, le peuple attend patiemment que le gouvernement arrive à une décision au sujet de leurs réclamations. Cette déclaration raisonnable en dit plus long que tous les télégrammes à sensation de Saint-Paul, lancés dans le but de nuire aux intérêts du Nord-Ouest.

Notre confrère de Toronto, comme on le voit, est loin de trouver injuste ou déraisonnables les réclamations des Métis. Loin de là. Il s'explique et il explique parfaitement leurs légitimes griefs. Tout le mal viendrait de ces pauvres gens si maltraités, poussés à bout, manquant de patience — pour nous servir de l'expression du *Mail* — manquant de patience après avoir si longtemps attendu justice, est-il étonnant qu'ils sortissent des limites de la légalité ? Mais alors encore une fois, il ne serait pas les seuls coupables, et le département de l'intérieur pourrait faire son mea culpa, plutôt que de conseiller l'envoi des troupes pour massacrer les rebelles.

Nous ne sommes pas au Soudan, Dieu merci, et l'on aurait tort de vouloir traiter les Métis en disciples du Mahdi.

LOUIS RIEL.

Louis Riel est un Métis issu de Métis. Son grand-père J. B. Riel était un canadien-français, de Berthier, qui avait émigré au Nord-Ouest en 1810. J. B. Riel se maria à une Métis française. Il jouissait dans le pays arrosé par la Saskatchewan, où il était employé par la Compagnie du Nord-Ouest d'une réputation assez étendue. Jean eut un fils, Louis Riel sr, qui, (né en 1817) à l'Isle à La Crose, située à quelques milles où le chef de l'insurrection actuelle est à faire ses opérations, fut amené dans le Bas-Canada et élevé là, dans la famille de son père, jusqu'à 1838, époque où il entra au service de la compagnie de la Baie d'Hudson, au poste du lac à la Pluie. Son engagement terminé, il retourna dans le Bas-Canada et entra dans la congrégation des RR. PP. Oblats comme novice et resta dans cette communauté pendant deux ans.

Il ne s'était pas senti de vocation pour la vie de missions, aussi retourna-t-il au Nord-Ouest après y avoir fait quelque saison de chasse ; il finit par s'établir sur les bords de la petite rivière connue sous le nom de la Seine qui se jette dans la rivière Rouge à St-Boniface ; ensuite il est allé se fixer à St-Vital. Il maria Mlle Julie De Lagimodière, fille de ce Lagimodière qui avait pris part à la bataille de

Killdonan dans laquelle le gouverneur Simple et sa suite furent massacrés.

Le Louis Riel du jour est l'aîné de ses fils. Son père est mort il y a plusieurs années et la mère de l'agitateur vit encore et est très avancée en âge ; elle réside au foyer de la famille Riel à St-Vital à une distance de neuf milles de Winnipeg.

L'IMPUISSANCE DE L'ANGLETERRE.

Londres, 3—Il est évident que les Anglais exagèrent la puissance de leurs forces de terre, et qu'ils apprécient avec trop de dédain celles de la Russie.

Les combats récents qui ont eu lieu à Suakim montrent les points faibles de la cuirasse anglaise. Les troupes indiennes, tout d'abord ont prouvé qu'elles ne pouvaient soutenir une attaque sérieuse, et elles font actuellement le service de garnison à Suakim, tandis que les meilleures troupes de l'Angleterre ont été envoyées en avant, ce qui n'était certes pas l'idée première.

Ceci a une grave importance au point de vue d'une campagne en Afghanistan. Toutes les nouvelles prouvent que les opérations sont conduites avec une ignorance inconvenable des choses de la guerre. Il est vrai que le général McNeill est un dandy de la cour, qui a obtenu ce commandement grâce à ses amis influents et malgré de nombreuses protestations.

Cependant, il ne faut pas lui attribuer toutes les fautes commises. Le général Graham, qui devrait connaître son métier pour l'avoir pratiqué déjà, a dirigé les opérations d'une façon ridicule et idiote.

Récemment, par exemple, on a constaté que le convoi d'eau, qui, pour se rendre au camp du général McNeill, avait eu à combattre toute la journée, n'avait transporté que des outres vides.

Dans le désert, les cartouches ne devraient pas être graissées parce que la graisse absorbe la poussière qui encrasse immédiatement le fusil et cependant à Suakim, comme dans le désert de Bayuda, on a donné ordre de graisser les cartouches, ce qui après le troisième coup, met l'arme hors de service. Le pire de tous ces renseignements sinistres est que la plupart des pertes des Anglais sont dues aux feux des côtés opposés de leur propre carré, et ce qui le prouve, c'est que les hommes tués ont presque tous été atteints par des balles, alors que les hommes d'Osman Digma n'avaient que quelques fusils.

Les officiers russes disent ouvertement que les Anglais d'aujourd'hui sont les plus mauvais soldats d'Europe. Ils disent avec ironie que pour les empêcher de fuir, il faut sacrifier un grand nombre d'officiers et qu'en Afghanistan et à l'Inde ils auront raison d'eux bien facilement.

LA CHUTE DE FERRY.

Tout l'intérêt se concentre dans la chute du cabinet Ferry. On croit que la crise affaiblira l'influence de la Franco à l'étranger et restreindra d'ici à longtemps son pouvoir d'intervenir dans les entreprises anglaises.

Le correspondant parisien du *Times* dit qu'il est impossible à M. de Freycinet de songer à marcher sur Pékin. Les arsenaux sont vides et l'état du pays ne se prête pas à un tel dessein. La dépêche du gén. Négrier dimanche se terminait par ces mots : "Je m'attends aux plus graves éventualités."

Paris, 3.—Dans son discours hier, M. Clémenceau a dit que les membres du cabinet n'étaient pas des ministres, mais des coupables qu'on devrait traduire en justice. Il a été chaleureusement applaudi. On dit que Léon Say refuse le portefeuille des finances dans le nouveau cabinet.

Paris, 3.—Grévy a demandé à Henri Brisson, président de la chambre des députés, de former un nouveau cabinet. Brisson a refusé. Le président a alors appelé M. de Freycinet. Celui-ci a demandé 24 heures pour examiner la situation.

LE NOUVEAU CABINET FTAÇAIS.

M. De Freycinet s'occupe de la formation du nouveau cabinet. Il n'a pu obtenir l'adhésion de la fraction Clémenceau qui veut la guerre à outrance. On dit que le général Camponon a refusé d'accepter le portefeuille de la guerre, si les opérations au Tonkin ne se bornent pas au Delta de la Rivière-Rouge.

Hier au soir, M. Freycinet a soumis au président la liste partielle suivante des nouveaux ministres.

M. de Freycinet, Président du Conseil et ministre de l'Intérieur ; le baron de Courcel, ministre des affaires étrangères ; M. Floquet, ministre de la justice ; M. Spuller, ministre de l'instruction publique ; le duc D'Arverstadt, ministre de la guerre ; le contre-amiral Aubé, ministre de la marine.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI, 6 AVRIL 1885

Les Metis.

Toutes les personnes qui ont voyagé et vécu au Nord-Ouest, nous en comptons plusieurs en cette ville, sont unanimes à nous dire que les troupes canadiennes vont rencontrer dans les métis de la Saskatchewan, si la guerre s'engage sérieusement, un ennemi beaucoup plus redoutable qu'on ne se l'imagine.

Ce sont tous des hommes d'une grande vigueur, et d'une grande bravoure, habitués dès leur bas âge aux dangers et aux fatigues, à la chasse et aux courses de longue haleine à cheval ou à pied.

Il connaissent les immenses prairies, les montagnes et les bois, comme un jardinier connaît son jardin; ils y ont été élevés et y font la chasse d'un bout de l'année à l'autre; il n'y a pas un ravin, une rivière, une touffe de bois pouvant servir d'embuscade qu'ils ignorent.

D'un autre côté ce sont peut-être les plus adroits tireurs du monde; jamais leurs balles ne manquent leur but. On en a vu de reste une preuve dans le résultat de l'engagement du Lac aux Canards.

En cinq minutes, le Colonel Crozier a perdu le quart de ses hommes tués ou blessés et encore, il paraît qu'il n'y a qu'une vingtaine de métis qui ont déchargé deux ou trois fois leurs carabines.

De leur côté pas un seul homme de tué.

À la guerre comme à la chasse chaque touffe de buisson, le moindre pli de terrain les rendra invisibles à leurs ennemis. Qu'on ne s'attende pas à faire des batailles rangées avec eux, à se servir efficacement des mitrailleuses et du canon. A un moment donné ils surgiront soudainement à la lisière d'un bois, à la crête d'une colline, au milieu des herbes de la prairie, tireront à coup sûr, puis disparaîtront comme par enchantement pour reparaitre plus tard sur un autre point et faire de nouvelles victimes. C'est une guerre de détail meurtrière à la quelle on doit s'attendre avec ces trappeurs.

Il n'y a pas à se dissimuler que le service sera rude en face d'aussi redoutables adversaires, pour des troupes recrutées à la hâte et parmi des gens pleins de bonne volonté, mais pour la plus part, peu habitués à manier le fusil, et moins habitués encore aux fatigues et aux privations inévitables dans une pareille campagne.

Nous ne doutons point de leur courage mais la force, l'adresse la féconde initiative qui fait trier parti de tout pour la subsistance, comme pour l'attaque et la défense et que les officiers et les soldats n'acquiescent que par un un assez long et dur service, deviennent dans une pareille campagne tout aussi nécessaires que le courage sous le feu. Et ce sont précisément ces dernières qualités qui, nous le redoutons peuvent faire jusqu'à un certain point défaut parmi nos jeunes troupes si bien disposées qu'elles soient, dans un pays comme le Nord-Ouest où elles doivent être encore plus nécessaires qu'ailleurs.

Il n'y a pas le moindre doute que le parti le plus sage pour le gouvernement, c'est de tenter par tous les moyens légitimes et honorables d'en arriver à une solution pacifique et d'éviter, si c'est encore possible, une guerre qui coûtera beaucoup plus de sang et d'argent que la valeur de tous les octrois de terres et autres que peuvent réclamer les métis.

Esprit et tendances funestes en éducation.

Depuis quelques années, tous les regards du pays sont fixés sur le Département de l'Instruction publique. Tandis que les journaux catholiques ne cessent de le dénoncer pour ses funestes tendances, les feuilles maçonniques ou libérales s'efforcent de le couvrir et exaltent ses réformes.

Cette guerre d'escarrouche autour de son Département trouble le repos et agace les nerfs de M. le surintendant Ouimet: cela doit être. Aussi M. le Surintendant, d'un ton grincheux et d'un air maussade, jette-il par sa fenêtre le défi suivant au public:

"Je constate avec peine un courant d'idées hostiles aux institutions actuelles. On dirait qu'il y a un mouvement combiné pour frapper dans ses oeuvres vives notre organisation scolaire. Inspecteurs et écoles normales, dépôt des livres, tout cela est inutile, tout cela est de trop, dit-on. On veut tout abolir, tout détruire. Pourquoi?" (Rapport de 1879-1880.)

Un membre distingué de notre clergé canadien eut l'heureuse idée, il y a 4 ou 5 ans, de faire une étude spéciale de notre situation au point de vue scolaire. Il se procura tous les documents officiels, Rapports du surintendant, Journal de l'Instruction Publique, Journal of education, auteurs de pédagogie, etc. Il nota une foule de faits, ramena fréquemment les questions d'éducation dans ses conversations soit avec les confrères, soit avec plusieurs laïques instruits de sa paroisse et même de nos grandes villes, et lut tout ce qu'a publié la presse sur le même sujet. On

comprend que tout cela joint à une assez longue expérience de la vie de professeur dans un de nos collèges, il y a une vingtaine d'années, devait faire de lui un juge compétent et un guide tout à fait sûr. On s'en convaincra, du reste, par la correspondance qu'il a bien voulu nous adresser. Nos lecteurs sauront apprécier cette faveur comme elle le mérite.

Le travail de notre vénérable correspondant est une réponse nette, catégorique et concluante au naïf pourquoi de M. le surintendant Ouimet: c'est aussi une explication sans réplique de la divergence d'opinion qui existe touchant le Département de l'Instruction publique entre la presse catholique et la presse maçonnique, ou libérale du pays.

Puissent d'autres citoyens, également bien qualifiés et animés du même zèle envers la Religion et la Patrie, imiter un si louable exemple et nous aider à dévoiler l'esprit maçonnique, que l'on touche du doigt dans nos affaires d'éducation. Trop de catholiques parmi nous font évidemment le jeu de la secte. Dociles à la voix du Vicaire de Jésus Christ, arrachons à la maçonnerie le masque dont elle se couvre et, faisons-la voir telle qu'elle est. C'est l'unique moyen de désabuser bien des dupes et de retener le pays sur la porte de la Révolution.

Nous commencerons jeudi prochain la publication du magistral travail de notre distingué correspondant.

LA LIGUE DU SACRE-COEUR

POUR LES HOMMES

Cette magnifique organisation formée pendant les exercices de la dernière Neuvaine à St-François-Xavier et qui compte déjà au-delà de mille membres en cette ville, a commencé ces opérations.

Comme on le sait son but est de combattre l'ivrognerie et le blasphème qui sont deux des grandes plaies du jour. Les associés s'engagent à ne jamais entrer dans les débits de boisson pour y boire, à s'efforcer de faire disparaître le blasphème dans leur entourage, en même temps, qu'à faire la communion à certaines époques et à s'entraider par la prière et l'exercice de la charité fraternelle.

Cette association qui répond à un véritable besoin du temps, a été accueillie, comme on le voit par le nombre de ses membres, comme une véritable bénédiction. Et ce qui est surtout de nature à réjouir c'est qu'elle promet de marcher résolument et avec persévérance. Ce sont les pères de famille surtout qui en font leur œuvre et elle attirera d'abondantes bénédictions sur leurs enfants.

Mercredi dernier a eu lieu à la cathédrale la première réunion.

Le vaste temple était encombré. M. le curé de cette ville, le Chanoine F. X. Cloutier fit un éloquent sermon sur le but que la Ligue devait poursuivre et les moyens à employer. Ces paroles furent écoutées avec le plus vif intérêt et firent pénétrer plus fortement encore dans les esprits la conviction qu'il fallait se mettre résolument à la pratique.

La cérémonie s'est terminée par la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

À la suite de l'office le Conseil composé de citoyens comptant parmi les plus influents de la cité, s'est réuni pour délibérer sur les détails de la direction à donner à l'associations dans la pratique.

Nul doute que chacun se fera un devoir de prêter main forte à cette œuvre éminemment chrétienne et sociale, et qui est destinée à avoir tant d'influence sur l'avenir de la population, en maintenant haut et ferme le respect du Saint nom de Dieu et en refoulant l'invasien désastreux de l'ivrognerie.

LE BATAILLON DES TROIS-RIVIERES

Le colonel A. F. Dame, du 86ème bataillon, division des Trois-Rivières, a offert d'entrer en service actif pour aller au Nord-Ouest. Sur la demande, du colonel Dame, Mgr des Trois-Rivières a accordé un amonier au bataillon dans le cas où il entrera en campagne.

Les Troubles du Nord-Ouest.

On continue à envoyer des troupes au Nord-Ouest. Le 6ème Bataillon de Montréal, colonel Ouimet M. P. et le 9ème de Québec, colonel Amyot M. P. sont partis pour Winnipeg. La plus part des autres volontaires sont prévenus de se tenir prêts.

Les rebelles sont campés dans le centre de la Saskatchewan où ils attendent les Métis de la Montagne des Bois. Le nombre s'accroît tous les jours et le contingent qui vient des Etats-Unis est très fort. Ils vont marcher dans la direction de la ligne du Pacifique et attaqueront probablement Regina. Le Mail dit que la position de Riel lui permet de tenir tête aux 2000 hommes du général Middleton. Il faut toute une armée pour le faire rétrograder, et le faire prisonnier semble impossible quand on le voit si proche des forêts connues sous le nom de Mother Forest.

Riel a des vivres en abondance et des armes également. Celles-ci de qualité supérieure, lui sont fournies par les américains et passent facilement les frontières. Des cartouches sont expédiées dans le lard, le métal brut, les denrées ordina-

res etc. Riel a des agents actifs et influents dans le Missouri et le Manitoba. Les Cris des bois sont supérieurement armés.

Tout prouve que Riel peut tenir des mois et des mois.

Des nouvelles des plus alarmantes arrivent de Battleford. Des bandes de sauvages infestent la place, et les colons sont véritablement assiégés dans les casernes en attendant des renforts.

Toutes les maisons ont été pillées.

Fort Qu'Appelle, 3.—L'attitude des sauvages à File Hills, Crooked Lakes, Battleford et au nord et au sud de la Saskatchewan, a produit une alarme générale.

Les nouvelles reçues de la Montagne des Bois sont aussi mauvaises.

Les Métis y sont au nombre de 75 mais il y en a 20 fois ce nombre au-delà de la frontière dans le haut Missouri. Ils sont en communications les uns avec les autres.

Quand même l'insurrection ne s'aggraverait pas, il n'y a que l'arrivée de forces imposantes qui puissent ramener la confiance dans les populations du Nord-Ouest.

Les dernières nouvelles reçues de Battleford, nous apprennent que les sauvages ont évacué la place et se dirigent vers l'ouest. Les personnes que l'on disait assiégées dans les casernes ont maintenant meilleure espérance, car elles prévoient que l'on n'attaquera pas les casernes, néanmoins on a pris toutes les précautions pour repousser une attaque.

Le fort occupe une position presque inexpugnable et est solidement construit, couvrant une superficie de 200 verges.

Il y a deux portes: l'une au sud, l'autre au nord.

La population actuelle de Battleford ne compte pas plus de six cents personnes dont 809 sont des blancs.

Les sauvages ont tué trois ou quatre colons dans les environs de la ville; ils se sont emparé de toutes les provisions des fermes et ont emmené avec eux les chevaux et le bétail.

Les casernes sont situés à 1/2 mille en-dehors de la ville sur une hauteur qui domine les environs en sorte que l'ennemi ne peut s'approcher sans être vu.

Fort Qu'Appelle, T. N. O., 3.—Elzéar Montgrand, métis ami, qui a voyagé pendant plusieurs années sur l'ancienne route de Prince-Albert, est arrivé de Clarke's Crossing. Il confirme les nouvelles précédentes annonçant que les sauvages vivant au nord de la Saskatchewan du sud, sont turbulents. L'Homme Barbu, La Seule Fleche, Okemasis et d'autres chefs ont fumé le calumet avec les agents de Riel avant la bataille sur la réserve de l'Homme Barbu, au lac aux Canards. Montgrand donne le compte-rendu suivant du premier engagement qu'il déclare authentique:

Le major Crozier voulait s'emparer des provisions et des munitions dans le magasin de Stobart, Eden et Cie, au lac aux Canards. Les rebelles, au nombre de 220, sous le commandement de F. Dumont, frère de Dumont, le batelier de la traverse Dumont, avaient cependant pillé ces magasins avant l'arrivée de Crozier. Crozier rencontra les forces de Dumont sur la réserve de l'Homme Barbu et les somma de se rendre.

Ses hommes ayant reçu l'ordre de faire feu, visèrent les rebelles qui se tenaient sur le penchant d'une petite coulée, derrière une touffe de peupliers. Dumont cria: "Doit-il y avoir bataille?" Corzier dit: "Il me faudra tirer sur vous si vous ne déposez les armes." Sans autres pourparlers les rebelles se précipitèrent dans la coulée et appuyèrent les canons de leurs carabines sur la crête de la colline. On a remarqué un blanc au milieu d'eux. Grozier, qui se trouvait à 300 verges de distance, leva la main, et la police ainsi que les volontaires étendirent leurs rangs. Les deux côtés tirèrent presque en même temps. La première décharge des Métis sembla dirigée sur la gauche de Crozier, où se trouvaient les volontaires de Prince-Albert, dont huit tombèrent sur le champ de bataille. La police riposta avec une grande vigueur, mais les hommes crièrent à Crozier qu'ils ne pouvaient voir les rebelles.

Après la deuxième décharge des Métis, les troupes de Crozier commencèrent à se retirer, emportant avec elles leurs morts et leurs blessés. Il neigeait alors. Lorsque la police commença à retraiter, les hommes de Dumont apparurent au sommet de la colline et tirèrent deux ou trois décharges; mais ils ne tentèrent pas de poursuivre Crozier, qui retraita sur Carlton. L'on dit que l'homme Barbu a fait un marché avec Dumont en vertu duquel Crozier ne devait pas être tué, vu que ce chef est ami de Crozier.

Le même individu dit que pas plus d'une vingtaine de Métis ont fait feu. Les autres croyaient qu'Irvine était proche et qu'il occupait l'autre côté du ravin. Lorsqu'ils s'aperçurent qu'il n'en était pas ainsi, la plupart coururent à leurs camarades, mais la police à cheval était déjà en pleine retraite. Un Métis a été blessé à l'épaule par ricochet mais aucun n'a été tué. L'Homme Barbu, avec un certain nombre de braves, était à un mille plus loin, guettant l'approche d'Irvine ou de quelque autre corps de la police à cheval. Dumont, comme on l'a déjà dit, était d'opinion que Crozier voulait gagner du temps en attendant l'arrivée d'un autre détachement. Après la ba-

taille, L'Homme Barbu et ses braves rejoignirent les métis et fumèrent le gros calumet avec eux. Les hommes de Dumont ramassèrent plusieurs carabines de la police à cheval et en firent cadeau aux sauvages. Riel n'a pas pris part à cette bataille, car il se trouvait avec le gros de ses hommes à la traverse Gabriel, à treize milles du lac aux Canards.

Les troupes expédiées d'Ontario et de Québec doivent commencer à arriver à Winnipeg aujourd'hui.

Le général Middleton qui a ses quartiers généraux à Qu'Appelle a mis ses troupes en marche en deux colonnes vers Battleford et Prince-Albert; la première doit se diriger par Touchwood vers ces deux points et la seconde par Swiftcurrent.

On croit qu'il y a des provisions à Battleford en quantité suffisante pour attendre les renforts.

Da'près les rapports des éclaireurs, les quartiers généraux de Riel sont à la Traverse à Batoche a peu de distance du fort Carleton. Il a sous ses ordres 1200 métis et 700 sauvages bien armés.

SEMINAIRE DES TROIS-RIVIERES

SEANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE

Ce soir les élèves de cette institution donneront une grande séance dramatique et musicale à laquelle le public sera admis.

Inutile de dire que le programme de la soirée est des plus attrayants. Le pièce principale est le grand drame historique en cinq actes, intitulé Les Chevaliers du Temple, une des plus belles et des plus émouvantes tragédies du repertoire. Ce drame tout militaire dispose d'une série de scènes groupées avec un art admirable où l'intérêt va toujours croissant jusqu'à un dénouement aussi brillant qu'inattendu.

Il y aura aussi de la musique et du chant à profusion.

La séance aura lieu dans la grande salle du Séminaire et sera une des plus brillantes qui aient encore été données.

Nous prions nos lecteurs de voir l'annonce dans une autre colonne pour les détails de l'heure d'ouverture et des billets d'admission.

Industrie laitière

"Notre industrie laitière; ses défauts, ses besoins" tel est le titre d'une correspondance pleine de renseignements excessivement précieux pour la classe agricole; elle est écrite par M. Ed. A. Barnard qui est assurément une autorité dans cette matière. Nous nous ferons un plaisir d'en faire part à nos lecteurs dans un prochain numéro; nous publierons aussi un autre travail tout aussi important de M. Barnard en réponse à certaines attaques de M. Barré sur le même sujet.

Ces deux documents sont de nature à intéresser au plus haut point tous nos cultivateurs intelligents qui prennent part au mouvement progressif de l'agriculture dans ses différentes spécialités.

Nous apprenons avec regret la mort de Sévère Leduc, Ecr Marchand de Bécancourt, arrivé soudainement le 2 Avril à sa résidence.

M. Leduc était âgé de soixante et quelques années et conduisait encore lui-même un commerce considérable et florissant. Il emporta les regrets d'un grand nombre de parents et d'amis.

Nous offrons nos vives condoléances à son fils M. Achille Leduc et à toute la famille.

Les funérailles ont lieu ce matin à Bécancourt.

NOUVELLES LOCALES

La fête de Pâques a été célébrée avec une grande solennité hier dans toutes nos églises; particulièrement à la cathédrale où l'Union Musicale a exécuté, avec le concours des élèves du collège, une des plus belles messes en musique qu'on ait encore entendues. La fanfare, l'orchestre et les chœurs ont rivalisé d'habileté, d'entraînement et de précision pour rendre chaque partie du programme musicale de la fête.

Nous avons eu depuis Vendredi-Saint et jusqu'à hier un violent tempête de vent de Nord-est. Il est tombé une couche de neige de deux pieds d'épaisseur que le vent a amoncelée partout où il a rencontré des obstacles. La circulation a été complètement interrompue sur les voies ferrées et les chemins de la compagnie.

Le fait est que c'est la plus forte tempête que nous ayons eue cet hiver.

Nos rues sont encombrées de monceaux de neige qui, en certains endroits, s'élèvent à une dizaine de pieds de hauteur.

Nos bouchers avaient décoré leurs étaux avec goût pour le marché de Pâques. La verdure et les fleurs s'élevaient à profusion au milieu des viandes succulentes offertes aux acheteurs.

À raison du mauvais état des chemins les cultivateurs n'ont pu venir apporter leurs produits qu'en un fort petit nombre.

Nouvelles d'Europe.

Avant de laisser le ministère M. Ferry a présenté au président Grévy une dépêche qu'il venait de recevoir annonçant que le gouvernement chinois accepte la paix aux conditions proposées par M. Ferry, et désire fixer une date pour l'évacuation des positions maintenant occupées par les Chinois. La dépêche porte une date postérieure à la défaite des français à Langson.

À la bourse la hausse se fait sentir sur toutes les valeurs; les rentes étaient cotées à 80 fr. 80 c. L'édition spéciale de l'organe ministériel de ce soir déclare que les pourparlers sur les propositions de paix des français étaient commencés par la Chine, lorsqu'elle désespérait de pouvoir résister à la marche des Français. La France a répondu qu'elle ne pouvait traiter que pour une suspension des opérations militaires, pourvu que la Chine se retire du Tonquin. On affirme aujourd'hui que la Chine consent à évacuer le Tonquin de bonne foi. Les journaux disent que M. Freycinet acceptera ces conditions et conclura la paix avec la Chine.

Les nouvelles du conflit anglo-russe ont un peu meilleure apparence. La réponse de la Russie à l'ultimatum de l'Angleterre laisse place à de nouvelles négociations pour établir la frontière de l'Afghanistan, du côté des possessions russes. L'Angleterre paraît disposée à traiter de nouveau sur ces propositions.

D'un autre côté les envois des troupes continuent ainsi que les armements. Ce moment de répit peut n'être qu'un moyen de gagner du temps et de terminer les préparatifs.

Au Soudan Osman Digna est retranché à Tamanieb et attend les anglais de pied ferme.

Le général Graham a laissé Suakim avec toutes ses troupes et marche sur Tamanieb où une bataille décisive aura lieu d'ici à quelques jours.

Le maréchal Bazaine, qui a été condamné à mort pour avoir livré Metz aux Allemands, pendant la guerre 1870, est actuellement à Madrid, dans la plus profonde misère. On dit que le duc d'Almale, qui présidait le cour martial qui condamna à mort le maréchal, lui a envoyé quelque argent.

Association forestière de la province de Québec

Nous avons le plaisir d'apprendre que les honorables MM. Joly et Lynch viennent de convoquer une réunion de l'association forestière de cette province. Cette assemblée aura lieu aux bâisses du Parlement, samedi, le 11 avril courant, à 9 heures a. m. Tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à cette question vitale de la protection à donner à nos forêts, et de l'ombre à créer dans nos campagnes par trop dénudées, sont fortement invitées à s'inscrire dans cette société et à ne pas manquer au rendez-vous.

On nous informe que cette société se propose d'ajouter à son travail un département essentiel: celui de l'arboriculture fruitière en rapport avec les besoins les plus pressants de notre province. C'est une excellente occasion de ne plus tarder à utiliser pratiquement les suggestions si importantes faites par M. Charles Gibb, un des fondateurs de la société, qui a fait un long voyage en Russie et un rapport précieux sur les essences fruitières que le Canada a intérêt à importer de ces régions lointaines.

Nous souhaitons à cette société patriotique tous les succès que l'importance de son but méritent.

AVIS.—Le bureau de direction de l'association forestière de la province de Québec se réunira dès la veille de la convention, c'est-à-dire vendredi le 10, à 9 heures A. M., aux bureaux de M. Lesage, Assistant Commissaire de l'Agriculture. Toutes personnes ayant quelque chose à soumettre à la société, ou quelque étude à lire le lendemain, à l'assemblée générale, sont priées de se présenter au bureau de direction dès vendredi.

Par ordre,
ED. A. BARNARD,
Directeur de l'agriculture

Sec. A. F. P. Q.
Québec, 1er avril 1885.

DECES

Jedi, le 2 du courant, est décédée Dame Etienne Panneton, épouse de M. Odilon Hamel, fils, à l'âge de 20 ans, après une courte maladie.

Ses funérailles ont lieu ce matin au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

R. I. P.

AVIS.

Un cheval et une voiture ont été volés à M. Uldoric Denoncourt, de St Grégoire, il y a huit jours. Voici le signalment: cheval de 3 ans, poil noir avec une petite tache blanche dans le front; il a une verrue sur l'oreille gauche et une sur le portail; la voiture est un grand berlo à marchés, roux.

Les personnes qui pourraient en avoir eu connaissance sont priées d'en former le propriétaire.
ULDORIC DENONCOURT,
St Grégoire.

Séminaire des Trois-Rivières

SEANCE

DRAMATIQUE & MUSICALE

LUNDI LE 6 AVRIL

Dans la grande salle du Séminaire

LE CHEVALIER DU TEMPLE

Drame historique en cinq actes.

ADMISSION.....\$0.25

SIÈGES RÉSERVÉS.....\$0.50

Portes ouvertes à 7 heures P. M. levée du rideau à 7 1/2 heures.

Le nombre des sièges réservés est très limité.

Billets d'admission en vente chez M. P. V. Ayotte & Cie.

AVIS.

Un jeune homme écrivant correctement le français et l'anglais, avec une bonne écriture rapide, trouvera de l'emploi en s'adressant au soussigné.

Trois-Rivières, 21 Mars 1885. L. U. A. GENEST.

Avis Public.



EST par le présent donné que la liste des électeurs parlementaires de la cité des Trois-Rivières a été préparée...

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier du Conseil. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 16 Mars 1885.

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

Les personnes qui désirent obtenir des licences d'auberges, restaurants, hôtels de temp'ance ou magasins pour la vente des liqueurs...

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 17 Mars 1885.

AVIS.

La société ci-devant existante entre MM. Georges Ball et Evariste Leconte commerçants de la ville de Nicolet...

LA CORPORATION DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, conformément aux dispositions de la trentième section de l'Acte Electoral de Québec...

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier du Conseil. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières, 31 Mars 1885.



LUNETTES ET LORGNONS DE B. LAURANCE

Les seuls articles réellement Anglais sur le Marché Canadien!

DE PURES CRYSTAUX SONT GARDÉS

COMME ÉCHANTILLONS DONNÉS AUX ACHETEURS POUR DÉMONSTRER LEUR NATURE!

Elles sont recommandées par certificats du Président, Vice-Président de l'Association du Canada; du Président du Collège de Médecins et de Chirurgiens de Québec...

Nous donnons deux échantillons: M. B. Laurance,

Cher Monsieur, J'ai fait usage des excellentes lunettes que vous avez choisies pour moi avec un si grand soin pour convenir à ma vue...

Voire obt. serviteur, J. B. Z. BOLDUC, Ptre. Archevêché, 11 Août 1883.

B. Laurance, Ecr. Cher Monsieur, Madame Sewell et moi avons fait l'essai des lunettes que vous avez été assez bon de choisir pour nous...

JAS. A. SEWELL, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, Québec, 8 Août 1883.

P. V. AYOTTE & CIE, Libraires, Trois-Rivières.

Glace! Glace!!

GARANTIE DU ST-MAURICE

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fournira de la glace durant la prochaine saison d'été.

DE LA GLACE DE PREMIERE QUALITE. PRIX 1885

Deguis le 1er mai jusqu'au 1er octobre régulièrement tous les jours:

30 lbs par jour (pour la saison) \$ 5.00
50 à 60 lbs par jour (pour la saison)..... 10.00
75 à 80 lbs par jour (pour la saison)..... 15.00
30 lbs par jour (pour 1 mois)..... 1.25

La moitié de chacun de ces prix sera payable durant la première semaine de mai et la balance durant la première semaine d'août.

Le soussigné, comme le public verra par les conditions ci-dessus, conserve le prix du passé. Dans le cas où qu'un chercherait à lui disputer le bénéfice de son négoce, il s'engage à vendre sa glace aussi bon marché que qu'il que ce soit.

T. LEMAY, Trois-Rivières, 16 mars 1885.

SOUSSIONS,

DES soumissions cachetées, portant la souscription "Provisions et Eclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçus jusqu'à midi de Jeudi, le 14 mai 1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les quantités requises, seront fournies en s'adressant à Port-Osborne, Winnipeg, à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ses formules imprimées.

Le département ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir d'abord été autorisés.

FRED. WHITE, Contrôleur. Ottawa, 23 Mars 1885.



NOUVELLE BOUTIQUE A L'ENSEIGNE DES GROS CISEAUX

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses anciennes pratiques et au public en général qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement de tailleur au-dessus du magasin de

10 CTS 174 RUE NOTRE-DAME 174 TROIS-RIVIERES.

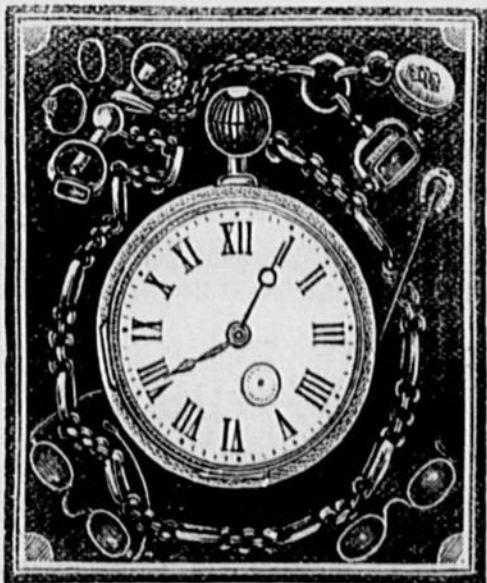
Il espère par sa longue expérience dans la ligne de tailleur avoir une part du patronage du public trilingue et des campagnes environnantes.

Les pratiques auront l'avantage d'acheter leurs étoffes ou ils voudront.

Il se chargera aussi de la confection et du tailage que l'on voudra bien lui confier, et promet de donner pleine et entière satisfaction au public.

Coupe d'après les patrons les plus nouveaux.

H. Z. LORD, Tailleur. Trois-Rivières, 5 Mars 1885.



PRESENTS DE NOCES EN ABONDANCE PENDANT LES PROCHAINS 60 JOURS.

Pour la saison du printemps, toute espèce d'articles nouveaux et fashionable consistant en

MONTRES ET CHAINES D'OR ET D'ARGENT

Bijouterie en argent, jay et escarboucles; Sets en or et en argent, boutons, anneaux, colliers; en argent solide ou plaqué.

Orfèvrerie; pendules françaises et autres articles trop longs à énumérer.

Bijoux faits ou réparés à l'établissement. Vieil or et argent acheté en échange.

On n'emploie que des ouvriers de première capacité.

P. S.—Seul agent pour les lunettes de Lazarus et Moris, connues par tous pour être les meilleures pour ceux qui souffrent de la vue. Elles sont en usage depuis 85 ans.

Respectueusement, P. M. CONNER, Importateur de montres, bijoux &c, &c, 29 Rue du Platon.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par qui que ce soit, sans une autorisation écrite et signée par moi.

J. O. DESILETS, Trois-Rivières, 9 Fév. 1885.

HOTEL A LOUER

La vaste et confortable maison ci-devant occupée sous le nom "d'Hotel St Louis" et située, rue du Fleuve, coin de la rue St Antoine.

L'établissement est pourvu de bonnes dépendances. Possession au 1 Mai prochain.

S'adresser sur les lieux à PIERRE DECOTEAU, Propriétaire

AVIS PUBLIC

Une société a été formée entre George Benson Hall et William Charles John Hall, tons deux de la Banlieue de Québec, et Norman R. Neilson, des Trois-Rivières, sous les noms et raison de Hall, Neilson & Co pour l'exploitation du commerce de bois dans le district des Trois-Rivières et le siège principal de affaires de la dite société est à l'endroit appelé Les Grandes Piles.

Trois-Rivières 14 mars 1885.

FROMAGER.

Ceux qui désiraient avoir un bon Fromager, peuvent s'adresser à M. Eusèbe Martel, Danville, P. Q.

Il possède toute l'expérience requise, ainsi que des certificats de ceux qui l'ont employé en 1882, et de plus deux diplômes de premiers prix aux expositions de 1883 et 1884.

EUSEBE MARTEL, Danville P. Q.

LAJOIE & FRERE.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON NOIR N° 138 RUE NOTRE-DAME. TROIS-RIVIERES.



Ils invitent spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs.

Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

Avis aux amis

MESSIEURS LES VOITURIERS

Messieurs, j'ai le plaisir de vous informer que je viens de recevoir un char de bois préparé pour la construction des voitures de toute sorte, à des prix très avantageux.

AUSSI un lot de soufflets de voitures, de patrons les plus nouveaux et les plus élégants.

Je sollicite de vous une visite qui vous sera très avantageuse.

P. A. GOUIN, Rue du P. n. Trois-Rivières 12 Janvier 1885.

FARINE, SUCRE, SIROP & POISSON.

Voyez nos prix de détails: Bonne farine de Blé par 100 lbs \$1.75, 1.90, 2.05 et 2.25. Par quart \$3.75, 4.50. Reçue direct de Chicago un char de farine forte américaine "Atlas" quotations spéciales aux boulangers et aux marchands. Direct de la Raffinerie de Halifax un char de Cassonade et Sirop prix au détail 5c 5/4 6c. Sucre Blanc 7c par 25 lbs. Morue No 1, 2 1/2c par lbs. 4.5c par quart.

Une réduction importante sera faite au commerce. Place d'affaire Nos 10 et 11 marché aux Derrées et Nos 31, 33, 35 et 37 Rue St Antoine.

L. T. CORMIER, Trois-Rivières 9 Mars 1885.



DES soumissions cachetées, portant la souscription "Habillage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de Vendredi, le 27 mars 1885.

Des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements voulus quant aux articles et les quantités requises, seront fournies par le soussigné.

On ne recevra que les soumissions qui seront faites sur ces formules imprimées. On pourra voir des échantillons de tous les articles au bureau du soussigné.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il néglige de compléter le service entrepris.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED. WHITE, Contrôleur, P. Q. C. du N.-O.

Ottawa, 6 Mars 1885.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMAIRE est complet, ainsi que celui de Retelles pour épaules couabus etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger

Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte.

Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc etc.—25 cts la bouteille.

Poudres Epizootiques (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes. Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines poténées et propriétaires. Toutes commandés par la malle reçoivent une attention et diligence particulière!

HCERNER & WILLIAMS CHIMISTES, TROISRIVER

VENTE CONSIDERABLE DE PROPRIETES FONCIERES

Le soussigné offre en vente les propriétés suivantes:

EN LA CITE DE TROIS-RIVIERES

1o Le lot No. 2090 du Cadastre, sur le côté nord de la rue St Benoit, avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par la Veuve de feu Alex Bellisle.

2o Le lot No. 2051 du Cadastre, sur le côté sud de la rue St Benoit, avec maison en bois laquelle est actuellement occupée par Joseph Hamel, fils de Louis.

3o Le lot No. 2022 du Cadastre, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Usine de roues des Chars avec maison en bois, laquelle est actuellement occupée par George McDougall et, en outre, une maison occupée par Madame Cadorette, y compris une étable etc.

4o Le site d'édifices connus sous le nom de "The Dominion Block" au coin des rues du Platon et du Fleuve. Quatre superbes magasins avec résidences au-dessus. On les vendra séparément les uns des autres, si on est requis de le faire.

5o Le lot vacant situé sur la rue Bonaventure, entre la chapelle Méthodiste et la résidence de P. N. Martel Ecr.

6o La Manufacture de Fûsiaux de Skroder sur la rue des Commissaires, avec boultoire, engin et mécanisme conservé en bon ordre, et un vaste terrain pour y placer du bois.

7o Sept lots à bâtir sur la rue Hertel, en arrière de la maison autrefois occupée par John Skroder

A Saint-Etienne

La ferme Skroder, renfermant 84 arpents de terre, située sur le 2ème Rang, près de l'Eglise avec une demeure et des dépendances de première condition. Aussi un lot de terre tout boisé près de la ferme.

A Champlain

Une belle ferme située sur la Rive-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis l'Isle aux Rouleaux renfermant 100 arpents de terre dont près de 25 sont défrichées, avec maison et grange.

CONDITIONS: Les tiers du prix devra être payé comptant; la balance le sera en 5 années avec intérêt de 6 par cent.

J. K. WARD, Mena Saw Mills Montreal. Ou à R. KIERNAN, Régistrateur Trois-Rivières.

30 1884.

AVIS

Aux Municipalités et a du Propriétaires

Moulins, &c, &c.

POMPE A INCENDIE A VENDRE.

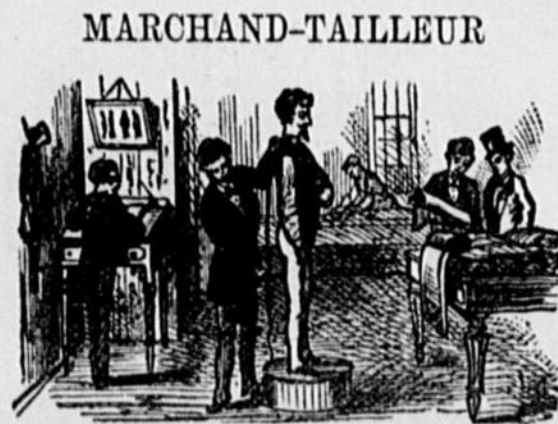
La corporation de la ville de Nicolet offre en vente une pompe à bras, ainsi que tous ses accessoires, comprenant boyaux, voitures d'été et d'hiver. Le tout est en bon ordre.

L'occasion est bonne pour une municipalité ou un propriétaire de moulin, usine, &c, &c, de faire un bon marché.

S'adresser à

E. TREMBLAY, Sec.-Trésorier.

CHAS. DION, MARCHAND-TAILLEUR



175 Rue Notre-Dame 175

THE JNO J. MITCHELL Co. CUTTING SCHOOL.

OF THE CITY OF NEW-YORK.

THIS IS TO CERTIFY.

That M. Chas. Dion of Three-Rivers Que., Canada, has received a thorough Course of Instruction in Garment Cutting, and having passed a satisfactory examination is awarded this

DIPLOMA

In Testimony whereof we have affixed the official Signature and seal of The Jno J. Mitchell Co., this 17th day of February 1885.

J. V. FOOKS, JNO J. MITCHELL, Instructo. President The Jno J. Mitchell company seal.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUSSIONS cachetées adressées, au soussigné et portant la souscription "Soumission pour chaudière" seront reçues à ce bureau jusqu'à VENDREDI, le 13e jour de MARS prochain, inclusivement, pour la construction d'une nouvelle chaudière en acier et sa mise en place dans le dragueur "Canada" qui est maintenant dans le Bassin Louise, havre de Québec, d'après des plan et devis que l'on pourra voir à ce bureau, ainsi qu'au bureau de l'Ingénieur du havre, rue Dalhousie, Québec, et au bureau du Surintendant des dragages, bureau des Travaux Publics, dans l'Edifice de la Douane à Saint-Jean, N. B., où l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération qu'elles sont faites sur les formules imprimées fournies, et portent leurs propres signatures.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre A. GOBEIL, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 19 Février 1885.

BANQUE DU PEUPLE

LA SUCCURSALE DE CETTE BANQUE commencera ses opérations en cette cité

MARDI, le 10 courant,

(TEMPORAIREMENT)

Dans le BLOC BALCON,

145, Rue Notre-Dame

Dans les bureaux occupés ci-devant par la "BANQUE UNION"

Le Département d'Epargne de cette Banque recevra aussi les dépôts à compter de cette date.

P. E. PANNETON, GERANT.

Trois-Rivières 4 fév. 1885.

CANADA: PROVINCE DE QUEBEC } DANS LA COUR DE DISTRICT DE TROIS-RIVIERES } CIRCUIT Comté de Nicolet.

Dans et pour le comté de Nicolet.

Le vingtième jour de mars mil huit cent quatrevingt-cinq.

No 69

Devant M. J. B. A. Rousseau, greffier de la cour de circuit, dans et pour le comté de Nicolet.

ALFRED VINCELETTE, de la paroisse de St Léonard, dans le comté de Nicolet, dans le district de Trois-Rivières, marchand,

Demandeur.

BRUNO LEMIRE, ci-devant de la paroisse de Ste Monique, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, où il possède des biens et maintenant de la ville de Suncook, dans le comté de Merrimack, dans l'état du New Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné, sur requête du demandeur, attendu qu'il appert par le rapport de O. Lauzière, huissier de la cour supérieure, chargé de l'exploit d'assignation en cette cause, lequel rapport est annexé au bref de sommation, que le défendeur a quitté et laissé son domicile dans la Province de Québec, et ne peut plus être trouvé dans les limites du district de Trois-Rivières et qu'il possède des biens, que par un avis à être inséré dans deux journaux publiés respectivement dans les langues française et anglaise dans le district de Trois-Rivières, le dit défendeur comparaisse en cette cause pour répondre à l'action du demandeur, dans l'espace de deux mois à compter de la dernière insertion du dit avis, et qu'à défaut par lui de comparaitre ainsi, il soit permis au demandeur de procéder à preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

J. B. A. ROUSSEAU, Greffier C. C. C. N.

H. CAMIRAND, Proc. du Demandeur.

Canada Province de Québec, District des Trois-Rivières, No 73 } COUR SUPERIEURE.

DAME DÉLIA LAMIRANDE, de la paroisse de St Maurice, épouse de Pierre Houle, hôtelier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse

vs Le dit PIERRE HOULE, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, ce jour

Trois-Rivières, 16 mars 1885.

HOULE & GRENIER, Procureurs de la Demanderesse.

CAPITAL - - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

REGLÉES.

THE CITY OF LONDON COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maiso dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.

OUR FAMILY KNITTING MACHINES



Recognized to be the BEST FAMILY KNITTING MACHINE IN USE

OUR RIBBER IS PERFECTION. Makes the Pearl Rib-Stitch one-and-one, one-and-two, one-and-three, etc., perfect in elasticity, beautiful in appearance, more durable and perfect than Hand Knitting.

HOSIERY IN THE WORLD. With more stitches in the top than in the ankle, Knits the coarsest Farmer's Yarn, Cotton, Silk, or Thread.

CREELMAN BROS., GEORGETOWN, ONT.

The Dominion Organ and Piano Co.



Has the largest and most complete factory in the Dominion—120,000 sq. ft.

WE ARE NOW MANUFACTURING SQUARE AND UPRIGHT PIANOS. BEST IN THE MARKET.

HUILE ELECTRIQUE MAGIQUE DE BOURK.

REMEDE SANS EGAL

contre les maux de tête, maux de gorge, douleurs rhumatismales, maladies d'intestins, érysipèle, charbon, maladies de foie, choléra et fièvres de toutes sortes.

Ce remède est un composé végétal des plus précieux; Il contient de l'huile de menthe, des essences de thym, fu parégorique, de l'huile de sassafras, de gomme de vuphras, etc., etc.

Il est incontestablement le remède le plus économique que tant par sa force concentrée que par l'énergie puissante qu'il exerce sur la maladie.

En vente chez tous les pharmaciens et les épiciers Prix: 25 ct. la bouteille. 1 doz \$1.75; 12 doz \$18.00.

Tous les marchands qui désirent se procurer ce remède peuvent s'adresser maintenant à Nicolet au soussigné

C. BOURK.

AVIS PUBLIC.

Avis est par le présent donné, que la soussignée n'a responsable d'aucune dette contractée en son nom un ordre écrit et signé de sa propre main.

DAME FLAVIE BELANGER, St-Célestin, 22 Sept. 1884.

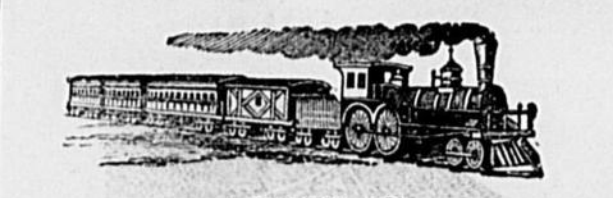
BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉES, CLÔTURES. Lists arrival and departure times for various routes like PAR CHEMIN DU NORD, PAR GRAND-TRONC, PAR CHEMIN DU NORD, PAR TERRE.

Les lettres enregistrées doivent être maffé 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE LUNDI 17 SEPTEMBRE 1883 Les Trains circuleront comme suit:

Table with columns: STATIONS, Mixte, Malle, Expresse. Lists train routes and times between Montreal, Quebec, and other stations.

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de char-dortoirs. Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.

BUREAUX DES BILLETS: 143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL A L'HOTEL WINDSOR. } VIS-A-VIS L'HOTEL ST. LOUIS, QUEBEC. A. DAVIS, Surintendant.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc. POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de orblanteries, gazelier ventilateurs, obnests, tubes en plomb pour lavoirs etc BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC L'établissement a constamment a sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 9me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la souscription "Soumission pour Charbon" pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.

La Banque de Québec

Le succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque. Elle fait la perception pour tous les endroits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

Av Publ s.

AVIS est par le présent donné que le et après le PREMIER JOUR D'AOUT PROCHAIN, et jusqu'à nouvel avis, le maximum du taux d'intérêt qui sera accordé sur les dépôts dans le Département d'Épargne sera de TROIS POUR CENT; et cela en vertu d'un arrangement conclu entre les Banques ci-dessus mentionnées faisant affaires dans cette cité.

LOUIS MALHIOT ENCANTEUR PUBLIC MARCHAND A COMMISSION. M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.

AVIS. GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local. BUREAU: No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET NOTAIRE.

Secrétaire des Commissaires Civils Secrétaire du Bureau des Examineurs Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée, No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4 (Près de l'Eglise Paroissiale.)

A VENDRE

Les propriétés suivantes: No 1—Le lot de terre No. 466, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur.

IMPRIMERIE

JOURNAL

40 COIN DES RUE St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc. Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire, Pour les avocats. Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, & Pour les Notaires. Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de Mariage, Baux a Loyer. Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FARRAS, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$3.00

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont tolérées sur TYPE BREVETÉ, aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne.....\$0.10 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme. Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.